

Édition 2015

LES JOURNÉES NATIONALES **d'Action contre l'illettrisme** du 8 au 13 septembre 2015

DOSSIER DE PRESSE

“
Agir ensemble
contre
l'illettrisme
”

SOMMAIRE

Illettrisme... quelques définitions	3
Contexte	4
Les journées nationales d'action contre l'illettrisme	6
Les actions labellisées	9
Les acteurs institutionnels de la lutte contre l'illettrisme	10
Contacts	14



Pour agir efficacement il faut savoir tout d'abord de quoi on parle, de qui on parle et se mettre d'accord sur les mots.

Pour bien comprendre la réalité des personnes concernées par l'illettrisme et leur apporter les solutions appropriées, il est indispensable d'appréhender les différentes situations grâce à des définitions simples et claires pour cesser de confondre illettrisme, analphabétisme et situation d'apprentissage du français comme langue étrangère.

Illettrisme

On parle d'illettrisme pour des personnes qui, après avoir été scolarisées en France, n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base, pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante. Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit, avec les formations de base, dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme

Alphabétisme

On parle d'alphabétisme pour désigner des personnes qui n'ont jamais été scolarisées. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier niveau d'apprentissage.

Français Langue Etrangère (FLE)

Pour les nouveaux arrivants en France qui ne parlent pas la langue, on parle de FLE.

Il s'agit pour eux d'apprendre la langue du pays où ils résident.

Ces mots définissent donc des situations bien différentes.

L'ILLETTRISME, AUJOUR'HUI EN FRANCE



Ecrire un message, lire le carnet scolaire de leurs enfants, comprendre une notice de médicament, une consigne de travail ou de sécurité, utiliser un distributeur automatique de billets, lire un plan, faire un calcul... autant d'actes simples du quotidien qui sont pour elles synonymes de gêne.

Ces personnes ont en commun de cacher leurs difficultés, de ne pas oser dire qu'elles ne savent pas lire ou écrire alors qu'elles ont été scolarisées. Et pourtant, il est possible de réapprendre quel que soit son âge.

Au niveau de la Martinique, l'enquête IVQ (Information Vie Quotidienne)¹ menée par l'Insee en 2008 a estimé à **14%** la part de la population martiniquaise en difficulté grave ou forte à l'écrit.

Selon cette enquête, l'illettrisme touche toutes les couches de la population :

- Les hommes sont plus souvent en difficulté que les femmes : **21%** contre **19%** pour les femmes.
- **32 %** des demandeurs d'emploi sont en difficulté face à l'écrit.
- **15 %** des personnes qui travaillent sont en difficulté face à l'écrit, **10 %** en situation d'illettrisme.
- **22,5 %** sont des ouvriers, **19 %** des artisans, **14 %** des agriculteurs.

15,8 % des jeunes sont repérés en 2013, comme étant en situation d'illettrisme, la moyenne nationale étant de 4,8 % (Journées Défense et Citoyenneté).

¹ Cette enquête a été reconduite en 2014 et les résultats seront disponibles pour le 2nd semestre 2015.

L'enquête IVQ de l'Insee Martinique couvre d'autres domaines que celui de la lecture, comme la production écrite, la compréhension orale et le calcul. Elle montre que les personnes qui rencontrent des difficultés de lecture ne sont pas tout à fait les mêmes que celles ayant des problèmes de compréhension orale ou des difficultés en calcul. Il existe des difficultés spécifiques au domaine de l'écrit.

Elle révèle aussi que la Martinique se caractérise par une forte proportion de personnes non diplômées, même si désormais le retard éducatif se comble.

Selon cette enquête, le phénomène d'illettrisme concerne d'abord :

- les plus âgés,
- les demandeurs d'emploi (notamment de longue durée)
- ainsi qu'une partie importante des habitants du Nord de la Martinique.

L'illettrisme est un problème encore trop souvent sous-estimé car invisible et encore trop souvent tabou parce qu'il n'est pas facile d'en parler avec les personnes concernées. Il est synonyme de gêne, de dépendance et parfois de honte. Pourtant des solutions existent et il est possible de réapprendre quel que soit son âge.

Une étape très importante a été franchie en 2013 lorsque la lutte contre l'illettrisme a été déclarée Grande cause nationale par le Premier ministre. Cela a permis de parler d'illettrisme sans honte et de créer une dynamique collective par le biais d'une campagne nationale de sensibilisation conduite auprès de différents médias (TV, presse écrite, radio).

Les décideurs et les acteurs concernés par ce problème se sont retrouvés lors des Assises régionales et nationales pour que l'action se hisse à la hauteur des besoins. Fin 2013, l'Etat, les Régions, les partenaires sociaux et les chambres consulaires ont fait cause commune puisqu'ils ont fixé, ensemble, quatre grandes priorités stratégiques pour que l'illettrisme poursuive son recul d'ici 2018.

Les partenaires de la société civile engagés dans la mobilisation Grande cause 2013 ont souhaité que cette dynamique se poursuive en 2014 en renforçant leur coopération et en organisant **les 1ères journées nationales d'action contre l'illettrisme**, avec un triple objectif : amplifier la prise de conscience sur ce phénomène, valoriser les solutions concrètes et en installer de nouvelles.

Cette action coordonnée par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), déployée dans toutes les régions de France afin de transmettre une meilleure information sur l'illettrisme et sur les solutions locales qui existent, recense plus d'une centaine de manifestations labellisées (portes ouvertes, ateliers, débats, marches contre l'illettrisme, conférences,...).



LES JOURNÉES NATIONALES d'Action contre l'illettrisme du 8 au 13 septembre 2015

Les 1ères journées d'action contre l'illettrisme viennent témoigner de la volonté commune des partenaires et acteurs de la lutte contre l'illettrisme de mieux informer les personnes concernées sur les solutions efficaces et les structures référentes qui leur permettent de faire le premier pas et d'être accompagnées dans leur processus d'acquisition des savoirs de base (lire, écrire, compter).

Les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme du 8 au 13 septembre 2015 initiées par l'ANLCI ont pour but de :

- ❶ Susciter une prise de conscience sur l'illettrisme, phénomène invisible mais présent partout.
- ❷ Montrer que l'on peut sortir de l'illettrisme et que l'on peut, à tout âge, retrouver le goût des mots, se les réapproprier, les partager et ne plus ressentir la honte d'être tenu à l'écart des codes de l'écrit dans une société comme la nôtre où ils sont omniprésents.
- ❸ Donner à voir, à travers des manifestations de proximité, portes ouvertes, débats, rencontres, témoignages, que des actions nombreuses existent pour donner accès à tous à la lecture, à l'écriture, au calcul.

Extrait du Rapport OCDE 2015 sur la situation économique de la France :

« Les opérations de sensibilisation conduites par les acteurs avec le support de l'ANLCI permettent de lutter contre la stigmatisation des personnes peu qualifiées et de les aider à prendre conscience de leurs difficultés ».

En 2014, les 1^{res} Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme se sont traduites par :

161
MANIFESTATIONS LOCALES

DANS
23
RÉGIONS

MOBILISANT PLUS DE
3 900
PARTICIPANTS

Une dynamique nationale, des manifestations locales sous une bannière unique « Agir ensemble contre l'illettrisme ».

Les manifestations labellisées «Agir ensemble contre l'illettrisme» ont pour but de donner une information simple sur l'illettrisme et sur le quotidien des personnes qui y sont confrontées. Elles s'attachent à valoriser les solutions qui existent en mobilisant les médias, en facilitant les rencontres entre les acteurs, les personnes concernées, le grand public, etc.

Les partenaires des Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme :

Tous les acteurs locaux engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme se mobilisent pour redonner confiance aux personnes concernées, leur adresser un message positif affirmant que l'on peut renouer avec la lecture et l'écriture quel que soit son âge, et leur permettre de prendre un nouveau départ.



Retrouvez le programme des opérations labellisées proches de chez vous sur www.anlci.gouv.fr, la page facebook «Agir ensemble contre l'illettrisme», la lettre «e-lci»...

Informations ANLCI

Tél. 04 37 37 16 80



**Agir ensemble
contre l'illettrisme**

Une mobilisation en écho à la journée internationale de l'alphabétisation de l'UNESCO chaque 8 septembre.



En Martinique, des initiatives sont prises en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Elles sont mises en place par des associations, des structures, des institutions et des entreprises et ne sont pas toujours connues du grand public. Les journées d'action contre l'illettrisme sont une occasion pour mettre en lumière toutes ces initiatives.

Quelles actions peuvent être labellisées ?

L'attribution du label « Agir ensemble contre l'illettrisme » est accordé par l'ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme) et peut concerner une manifestation, une opération, un temps fort qui peut prendre de multiples formes -conférences, portes ouvertes d'une structure, projections de courts métrages, de films, débats organisés par une association, présentation d'une production, ...,- et qui propose un espace, une intervention, un stand, une mise en lumière sous une forme ou une autre de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

On peut également proposer des informations, des ressources, des présentations d'initiatives ou de donner la parole aux acteurs et/ou aux personnes concernées par l'illettrisme.

Le Centre Ressources Illettrisme de Martinique, porté par l'AGEFMA, profite de cette semaine pour communiquer sur le numéro vert d'information dédié à la lutte contre l'illettrisme et mis à la disposition des martiniquais afin de poursuivre le travail de sensibilisation



Semaine
du 8
au 12 sept

CENTRE RESSOURCES
ILLETTRISME
Mme JEROME Céline
Tél. 0596 71 21 86
celine.jerome@agefma.fr

Sessions de sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme

1. Illettrisme : de quoi parle-t-on ?
2. Pourquoi s'intéresser à la maîtrise des savoirs de base
3. Les solutions :
 - Le PRPLCI
 - Les compétences clés

Forum :

«Tous unis contre l'illettrisme»

Présentation des activités de la structure depuis 5 ans
et sensibilisation des visiteurs sur la problématique
de l'illettrisme dans la vie quotidienne.

Mercredi 9 sept

MAISON DUCOSSAISE
DU SAVOIR - MDS

Mme LE VOURC'H
Christiane
Mme JOSEPH Sylvia
Tél. 0596 60 22 58
mds.illettrisme@gmail.com

Jeudi 10 Sept

9h h00

CFA URMA

Mme CHARPENTIER-TITY Guylène

g.charpentier@cma-martinique.com

Tél. 0596 68 09 14

Atelier de sensibilisation

Expo -débat

L'objectif est de montrer qu'un accompagnement peut être réalisé afin de pallier aux difficultés liées à l'illettrisme.

Ces obstacles sont souvent des freins à la recherche d'entreprise et à la préparation du diplôme visé en apprentissage.

LIRE ET LE KARAOKE

Journées portes ouvertes,

ZAC Rivière-Roche Bâtiment D1, 9/12/2015 8:00:00

Il s'agit de favoriser tout ce qui peut contribuer à faire aimer la lecture et l'écrit.

Cette fois-ci c'est le karaoké qui sera l'outil mis à l'honneur pour consolider, conforter la lecture.

Chanter en suivant les paroles sur un écran : grâce au karaoké, les amateurs de musique et de chant peuvent s'en donner à cœur joie.

Entonner des airs familiers réduirait de manière significative le niveau d'anxiété.

Ainsi via cet outil, nous avons comme objectif de :

- ↳ Permettre aux participants de lire tout en chantant et en s'amusant.
- ↳ Diffuser de la musique qu'il faudrait accorder à ces textes
- ↳ Faire écouter différentes mélodies et improviser avec des syllabes, des mots, des textes progressivement.
- ↳ Continuer à lire après avoir coupé le son.

Contribution à la LCI : Nous contribuerons lors de cette présentation à l'interaction entre les participants qui auront plaisir certainement à chanter, s'écouter l'un l'autre, s'évaluer et découvrir le goût à la lecture tout en s'amusant.

Les participants seront les acteurs principaux de cette action.

Samedi 12 Sept

8 h 00

JMJ FORMATION

ZAC Rivière-Roche Bâtiment D1
97200 FORT DE FRANCE

Mme JOSEPH-MATHURIN Jocelyne

Présidente

696502333

jmjformation@gmail.com

LES ACTEURS INSTITUTIONNELS DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME



➤ AU NIVEAU NATIONAL

- **L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme**

Créée en octobre 2000 sous forme de Groupement d'Intérêt Public, l'ANLCI est un espace de mobilisation et de travail où tous ceux qui agissent et peuvent agir au niveau institutionnel et sur le terrain se retrouvent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. C'est un vaste réseau de partenaires qui travaillent ensemble.

Son rôle est de fédérer et d'optimiser les énergies, les actions et les moyens de tous ces décideurs et acteurs pour accroître la visibilité et l'efficacité de leur engagement.

Mesurer : L'ANLCI est chargée de promouvoir, tant au niveau national, territorial, que local, toutes les actions concourant à mesurer, prévenir et agir contre l'illettrisme et à favoriser l'accès de tous à la lecture, à l'écriture et aux compétences de base.

Organiser : Elle favorise la fédération et l'optimisation des moyens mobilisés par l'État, les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile dans la lutte contre l'illettrisme.

Outils : Elle accompagne et aide les acteurs qui réalisent des actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme à se professionnaliser et à développer leurs compétences, pour améliorer la qualité et l'efficacité des services proposés aux personnes concernées.

ANLCI

1, place de l'Ecole – BP 7082

69 348 LYON CEDEX

Tél. : 04 37 37 16 80 – Fax : 04 37 37 16 81

- **La Préfecture,**
- **La Mission régionale de Lutte contre l'Illettrisme,**
- **La Région Martinique,**
- **le Centre Ressources Illettrisme Martinique**

La lutte contre l'illettrisme s'appuie sur un cadre législatif et institutionnel étendu:

- **La loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions** érige la lutte contre l'Illettrisme en priorité nationale avec inscription au Code du Travail (article 24 de la loi).
- **La création, en 2000, de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme qui a succédé au Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme.** Elle a pour but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile pour prévenir et résorber l'illettrisme, d'animer et coordonner sa mise en œuvre
- **La Loi du 5 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie.** Elle a créé le Droit Individuel à la Formation (DIF) et mis en place les périodes de professionnalisation au profit des salariés qui ne maîtrisent pas les compétences de base. Ces dispositifs sont venus compléter les actions de formation de base inscrites dans les plans de formation des entreprises.
- **La Loi de mars 2006, pour l'égalité des chances et la création de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Égalité.** Cette agence devait mettre en place, entre autres missions, des actions en direction des publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle sur l'ensemble du territoire national, et devait concourir à la lutte contre l'illettrisme.
- **Le Relevé de décision du Conseil interministériel de l'Outre-mer en date du 6 novembre 2009 - Atelier 7 : Égalité des chances – Promotion de la diversité – Insertion des jeunes.** On y retrouve la nomination d'un sous-préfet à la Cohésion sociale et à la jeunesse chargé de la coordination des acteurs qui œuvrent en faveur des jeunes et qui a pour mission de rendre plus efficaces les politiques publiques dédiées à la lutte contre l'illettrisme, l'insertion sociale et l'égalité des chances.

Cette mission a permis l'élaboration d'un Plan d'action pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme comprenant trois axes :

- Diagnostic et gouvernance ;
- Prévention pour tous les publics ;
- Mesures spécifiques en direction des jeunes et des adultes.

Pour le 3ème plan régional de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme qui a été signé le 7 septembre 2015, l'objectif fixé est de faire baisser le taux de 14% de personnes concernés par l'illettrisme à **9,5 %** pour 2018.

- **La circulaire DGEFP N°2008/01 du 3 janvier 2008** a permis de définir des orientations en faveur l'accès aux compétences clés pour une insertion durable dans l'emploi des personnes en difficulté avec les savoirs de base. Ce programme piloté par la DIECCTE Martinique s'adressait prioritairement aux personnes de premiers niveaux de qualification ne maîtrisant pas le socle des compétences clés et souhaitant concrétiser un projet d'insertion dans l'emploi.
- **La loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a engagé ce qu'il a été convenu d'appeler « l'Acte III » de la décentralisation.** Elle vient modifier le dispositif de formation professionnelle tout en renforçant les prérogatives de la Région au niveau de la prise en charge des publics. Elle précise que « **la Région a la responsabilité de garantir l'accès de toute personne à la formation professionnelle et qu'elle est compétente vis-à-vis de tous les publics, y compris ceux relevant jusque-là de la compétence de l'Etat** ». Il s'agit donc des publics en situation d'illettrisme, des détenus, des personnes handicapées et des français établis hors de France.

La Mission régionale de Lutte contre l'Illettrisme

Un chargé de mission régional, nommé conjointement par le Préfet de Région et l'ANLCI, avait pour mission première de mettre en œuvre les décisions du Comité de pilotage et d'assurer l'interface entre ce Comité et les instances techniques créées pour les besoins d'élaboration, d'animation et de mise en œuvre du plan régional.

Conformément à la circulaire du Premier Ministre du 20 juin 2001, les missions du chargé de mission sont les suivantes :

- **Impulser, animer et coordonner les actions** et initiatives des acteurs en déclinaison des orientations définies par le plan régional de prévention et lutte contre l'illettrisme ;

- **être l'interlocuteur des services** déconcentrés de l'état, des collectivités, et des établissements publics impliqués dans la lutte contre l'illettrisme ;
- **Appuyer**, en lien avec le comité technique, les travaux du comité de pilotage et **mettre en œuvre** ses décisions ;
- **Préparer, piloter et animer** le comité technique et les commissions thématiques ;
- **Coordonner l'offre d'appui** aux acteurs sur les territoires ;
- **Coordonner l'ingénierie** de suivi et d'évaluation du plan régional de lutte contre l'illettrisme ;
- **Coordonner l'information et la communication** sur le plan régional.

La Région Martinique

Dans le cadre des nouvelles compétences conférées aux Régions par la loi du 5 mars 2014 «Formation Professionnelle, emploi et démocratie sociale», la collectivité régionale devra mettre en place, avec l'appui technique du Centre Ressources Illettrisme de Martinique, de nouvelles compétences ; notamment, les formations relatives au socle de connaissances et de compétences pour les personnes à la recherche d'un emploi.



Le Centre Ressources Illettrisme Martinique

Le Centre Ressources Illettrisme est **un espace d'animation**.

- Il a pour mission principale l'appui pédagogique et technique à tout acteur de la Lutte contre l'illettrisme.
- Il veille à garantir l'accès du public à l'information en matière de lutte contre l'illettrisme.
- Il diffuse et met à disposition l'information, promeut les actions, les organismes intervenant dans ce domaine, les dispositifs ainsi que les ressources documentaires et pédagogiques disponibles.
- Il contribue à la professionnalisation des acteurs en relation avec les personnes en situation d'illettrisme.

Centre Ressources Illettrisme (CRI)

AGEFMA - Immeuble Foyal 2000
Place Lafcadio Hearn
Rue du Gouverneur Ponton
97200 FORT-DE-FRANCE
Tél. : 0596 71 21 86